

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledoux (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 8 avril 2022,
Secrétaire de séance : Michel CONTOU-CARRÈRE

Etaient présents 42 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE,

Suppléants : Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR,

Pouvoirs : Jacques CAZAURANG à Marie-Pierre CASTAINGS, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Michel IDOIBE à Flora LAPERNE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Laurent KELLER, Marc OXIBAR à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Bernard UTHURRY, Philippe GARROTÉ à Bernard UTHURRY, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Muriel BIOT à Michel CONTOU-CARRÈRE, Jacques MARQUÈZE à Marthe CLOT,

Absents : Jean-Claude COSTE, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220414-40-SET

**PISCINES INTERCOMMUNALES DU HAUT-BÉARN (BARÉTOUS ET OLORON) :
ORGANISATION DE LA SAISON D'OUVERTURE ESTIVALE 2022**

M. AURISSET indique qu'à l'approche de l'été, il convient de définir les modalités de fonctionnement des piscines du Haut-Béarn, s'agissant du rythme d'ouverture des établissements, de la mise à disposition des bassins et des tarifs des entrées.

Cette organisation pourra être adaptée en fonction des consignes gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 ou d'éventuelles contraintes techniques.

1) Piscine de Barétous Haut-Béarn

Période d'ouverture :

Elle est habituellement calculée pour permettre un cycle d'apprentissage pour les scolaires, de 6 semaines avant et 6 semaines après les grandes vacances.

La piscine serait donc ouverte du samedi 21 mai au dimanche 9 octobre 2022, soit 20 semaines d'ouverture.

Dans ce cadre, il convient de préciser que l'ensemble des postes, surveillants de baignade et agents d'accueil/entretien, seront pourvus par des saisonniers et complétés si besoin et si possible par des permanents de la piscine d'Oloron Haut-Béarn, comme les années précédentes, dans le cadre de leur temps normal de travail.

Les créneaux habituels d'ouverture au public seraient reconduits comme suit :

- en période scolaire : de 10h à 19h les week-ends et de 14h à 19h les mercredis
- pendant les vacances scolaires : de 10h à 19h tous les jours et de 21h à 23h30 tous les mercredis avec la traditionnelle animation nocturne "disco piscine".

La sortie du bassin s'entend un quart d'heure avant la fin d'ouverture au public.

La mise à disposition du bassin de Lanne-en-Barétous pourrait être reconduite comme suit :

- Aux scolaires, selon le planning qui sera établi en concertation avec les établissements scolaires,
- A l'A.S. Barétous Natation pour le déroulement des entraînements, selon les conditions définies dans la convention prochainement établie. Le bassin ainsi qu'un Maître-Nageur seraient mis à disposition de l'association :
 - en période scolaire : les mardis et jeudis de 17h à 20h
 - pendant les vacances : les mardis, jeudis et vendredis de 10h à 14h
- Aux deux maîtres-nageurs saisonniers, dans le cadre de leur activité libérale, selon les conditions définies dans la convention prochainement établie. Le bassin serait mis à disposition pour 15 € / semaine d'ouverture chacun pour la saison (300 € chacun pour 20 semaines d'ouverture), en dehors des heures d'ouverture au public et de celles réservées aux scolaires et associations, soit :
 - en période scolaire : entre 6h45 et 9h ; entre 17h et 21h
 - pendant les vacances : entre 6h45 et 10h ; entre 19h et 21h
- Aux associations qui en feraient la demande pour le déroulement de leurs activités, dans les conditions qui seront définies par convention.

Tarifs 2022 :

Les tarifs 2022 reprendraient ceux de la saison 2021.

2) Piscine d'Oloron Haut-Béarn

Période d'ouverture :

Le bassin extérieur est habituellement ouvert pour une durée de 4 mois pleins à compter de fin mai, sans contrainte d'utilisation par les scolaires qui continuent de bénéficier du bassin intérieur jusqu'à la fin de l'année scolaire (le mardi 6 juillet au soir), conformément au planning en vigueur. La période d'ouverture de la piscine dans sa configuration estivale pourrait être du lundi 30 mai au dimanche 9 octobre 2022, sauf météo défavorable.

Dans ce cadre, il convient de préciser que l'ensemble des postes, surveillants de baignade et agents d'accueil/entretien, seront pourvus par les permanents habituels de la piscine et complétés de saisonniers en fonction des besoins.

Créneaux d'ouverture au public :

- en période scolaire
 - o tous les jours de 12h à 13h45
 - o les mardis soirs de 18h à 21h et vendredis soirs de 17h30 à 20h
 - o les mercredis et samedis de 14h à 17h30
 - o les dimanches de 8h30 à 12h
- pendant les vacances scolaires :
 - o de 12h à 19h du lundi au vendredi
 - o de 14h à 19h les samedis et dimanches.

La sortie du bassin s'entend un quart d'heure avant la fin d'ouverture au public.

Comme l'an dernier, l'apprentissage en temps scolaire du « savoir nager » ayant été perturbé par le contexte COVID, un effort conséquent sera fourni sur les leçons de natation cette saison avec une prévision de 4 créneaux dispensés chaque après-midi sur les heures d'ouverture au public (une ligne d'eau) en fonction de la demande.

Mise à disposition du bassin :

- En période scolaire :
 - o mise à disposition des établissements secondaires en plus de leurs créneaux habituels : sur réservation
 - o mise à disposition des associations : sur les créneaux habituels
- Pendant les vacances scolaires : il n'existe pas de mesures spécifiques de mise à disposition en période estivale.

Tarifs 2022 :

Les tarifs 2022 reprendraient ceux de la saison 2021.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** les modalités d'organisation de la saison estivale 2022 d'ouverture des piscines du Haut-Béarn, telles que proposées,

- **VALIDE** le principe d'adaptation de ces modalités aux consignes sanitaires en vigueur au moment de l'ouverture, ou aux contraintes techniques,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de mise à disposition des installations pour la saison estivale 2022, notamment pour la piscine de Barétous Haut-Béarn avec l'A.S. Barétous Natation et les deux maîtres-nageurs saisonniers,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 avril 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY